

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DAC 496** Subvention (1.000 euros) à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association pour Pandora (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association pour Pandora ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Théâtre Darius Milhaud, Association pour Pandora, 80 allée Darius Milhaud, 75 019 Paris, sur proposition de la Mairie du 19e arrondissement, pour la septième édition du festival annuel de théâtre destiné au jeune public, l'été des p'tits futés. 38641 ; 2013\_06040.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 1.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.